

DÉRIVES SECTAIRES ET THÉRAPEUTIQUES : LES AGENCES RÉGIONALES DE SANTÉ SUR LA SELLETTE

Le président de la MIVILUDES tacle les A.R.S

par Coline GARRÉ

25 octobre 2012. Trois mois après son arrivée à la présidence de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES), Serge Blisko a présenté hier, au Sénat, plusieurs pistes d'amélioration pour renforcer son action dans le domaine de la santé.

Interrogé par la commission d'enquête du Sénat sur « l'influence des mouvements à caractère sectaire dans le domaine de santé » (présidée par Alain Milon), le médecin a d'abord joué la carte de l'ouverture et de la mesure. « Nous n'avons pas à définir ce qu'est une secte, mais tout n'est pas permis », a dit Serge Blisko en introduction, rompant avec le style de son prédécesseur, le magistrat Georges Fenech. Rappelant les « critères de dangerosité » qui motivent la lutte (emprise mentale, coûts exorbitants, rupture familiale, trouble à l'ordre public...), il a rappelé que toute dérive thérapeutique n'était pas sectaire. « Mais la maladie est une porte d'entrée rêvée. »

3 000 médecins « dérapeutes »

Il y aurait plus de 400 pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique (PNCVT), 18 000 structures d'enseignement et plus de 3 000 médecins « dérapeutes ». « Le chiffre du Conseil de l'Ordre date de 1995 et représente 1 à 2 % de l'ensemble des médecins, mais je crains qu'il ne soit très en dessous de la réalité », a déclaré Serge Blisko. Et de confier qu'il ne s'expliquait pas ces dérives, qui dépassent l'appât du gain.

Résolu à renforcer l'action de la MIVILUDES, Serge Blisko a d'abord rappelé ses actions entreprises, comme la publication d'un guide sur la santé (1) ou la campagne de sensibilisation des patients atteints de cancer. En 2012, la mission recense 12 dénonciations auprès du procureur, 42 transmissions aux agences régionales de santé (ARS) pour les sensibiliser, 60 signalements à l'Ordre, et 14 saisines des directions régionales de la répression des fraudes. Elle a aussi répondu à 400 particuliers.

« Nous avons renforcé nos liens avec l'Ordre des médecins, actif pour les faux professionnels, ou les médecins diplômés qui dévient », s'est-il félicité.

« Notre législation est forte mais elle est mise en défaut par des béances où s'engouffrent les charlatans », dit Serge Blisko. S'il a déploré le manque de personnel de la MIVILUDES, il a surtout dénoncé la « mollesse » des pouvoirs publics, notamment des ARS. « Depuis 2010, la loi prévoit la désignation d'un référent dérives sectaires dans chaque ARS. Or nous n'avons jamais eu la liste de toutes ces personnes, et je crains qu'elle soit courte », a-t-il dit. « Nous nous sentons peu armés, nous aimerions que les ARS soient plus à notre écoute » a-t-il ajouté. Il a aussi regretté la mauvaise articulation entre les agences et les délégations départementales. Le secrétaire général de la MIVILUDES, Hervé Machi, a lui, demandé l'extension du pouvoir des ARS, afin qu'elles contrôlent tous les dérapeutes, et non seulement les médecins.

L'interdiction d'exercer, au-delà des frontières

Du côté de l'Ordre des médecins, le Dr Blisko a suggéré que l'interdiction d'exercer soit valable à l'étranger, afin que les professionnels déviants ne s'installent pas à 20 km des frontières et il a regretté

que les médecins radiés gardent leur titre de docteur – égratignant au passage un «célèbre amaigrisseur» (2) qui s'est auto-radié pour éviter toute sanction.

Hervé Machi a aussi plaidé pour l'interdiction de certaines pratiques, par décret. Dans cette perspective, il a demandé que le groupe d'appui technique (GAT) de la direction générale de la santé, chargé d'évaluer les pratiques thérapeutiques, accélère ses travaux et donne son avis sur l'introduction de toute pratique non conventionnelle à l'hôpital.

Enfin, les formations doivent être davantage encadrées. Le secrétaire général propose de renforcer la protection des titres « université » et surtout « institut », ainsi que des pouvoirs des rectorats sur les formations diplômantes. La création de centres de formation en santé qui n'ont pas fait l'objet d'un agrément ou d'un enregistrement, ou des centres de santé et bien-être, non contrôlés, devrait être interdite, a avancé Hervé Machi.

1. <http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualite/ethique/les-liaisons-dangereuses>
2. <http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualite/ethique/le-dr-dukan-demande-sa-radiation-de-l-ordre-il-y-1-mois>

Article de Coline Garré publié dans *Le Quotidien du Médecin*: <http://www.lequotidiendumedecin.fr/print/145202>